

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 2).

#### EMPLOI (p. 2)

MM. Jean-Yves Haby, Alain Juppé, Premier ministre.

#### LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DANS LES BASSINS D'EMPLOI (p. 3)

M. Adrien Zeller, Mme Anne-Marie Couderc, secrétaire d'Etat pour l'emploi.

#### INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE. (p. 4)

MM. Georges Durand, Yves Galland, ministre de l'industrie.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE (p. 4)

MM. Thierry Cornillet, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### CONSÉQUENCES DES DÉSORDRES MONÉTAIRES SUR L'AGRICULTURE ET SUR LA PÊCHE (p. 5)

MM. Ambroise Guellec, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

#### AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT (p. 6)

MM. Jean-Pierre Chevènement, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

#### FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES (p. 7)

MM. Jean Urbaniak, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### FINANCES LOCALES (p. 7)

MM. Denis Merville, Claude Goasguen, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.

#### LUTTE CONTRE LA DROGUE (p. 9)

MM. Claude Dhinnin, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE (p. 10)

MM. Georges Mothron, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

#### MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI (p. 11)

MM. Frédéric de Saint-Sernin, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

#### FRUITS ET LÉGUMES (p. 12)

MM. Jean-Michel Ferrand, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

#### EFFETS TOXIQUES DE L'AMIANTE (p. 13)

M. Jean-Claude Lemoine, Mme Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.

#### G.E.C. – ALSTHOM (p. 14)

MM. Daniel Colliard, Yves Galland, ministre de l'industrie.

#### ÉDUCATION NATIONALE (p. 15)

MM. Jean-Pierre Brard, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

#### RÉFÉRENDUM SUR L'ÉDUCATION (p. 15)

MM. Christian Bataille, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

#### ESSAIS NUCLÉAIRES (p. )

MM. Jean-Michel Boucheron, Charles Millon, ministre de la défense.

#### SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES (p. )

MM. Augustin Bonrepaux, François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.

### 2. Observations d'une commission permanente sur une proposition de résolution (p. 16).

### 3. Dépôt d'une proposition de loi organique (p. 17).

### 4. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 17).

### 5. Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution (p. 17).

### 6. Dépôt de rapports d'information (p. 17).

### 7. Ordre du jour (p. 17).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

### EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Haby.

**M. Jean-Yves Haby.** Monsieur le Premier ministre, comme plusieurs questions de mon groupe, la mienne portera sur le combat que vous et votre gouvernement menez contre le chômage.

Depuis votre prise de fonctions, tout témoigne de la détermination dont vous êtes décidé à faire preuve pour combattre efficacement le chômage, qu'il s'agisse de la réunion au cours de laquelle vous avez demandé aux préfets de prendre immédiatement des initiatives, ou des notes circulaires que vous venez d'adresser aux membres de votre gouvernement. Notre détermination est aussi forte et je tiens à rappeler que le groupe UDF s'est engagé depuis longtemps dans la lutte contre le chômage, notamment par le dépôt de nombreuses propositions de loi qu'il conviendrait de prendre en compte.

Je sais que de nombreux préfets ont déjà pris des initiatives, notamment l'organisation de tables rondes en s'appuyant sur les maires, ce qui est tout à fait judicieux, car qui est mieux placé qu'un maire pour participer à l'effort de création d'emplois? Les préfets ne vous communiqueront les premiers résultats de leur action qu'à la fin de ce mois. Néanmoins, je souhaiterais que vous leviez dès aujourd'hui le voile sur les possibilités qu'offre le chantier ainsi ouvert.

Tout le monde est impatient parce qu'il est impératif de gagner ce combat, monsieur le Premier ministre. Certes la majorité et le Gouvernement seront jugés dans trois ans sur leurs résultats en la matière, mais c'est le plus tôt possible que l'Assemblée nationale tout entière, qui se préoccupe de ce problème essentiel pour la France, veut être informée. Nous espérons donc que vous fournirez à la représentation nationale des indications précises dès que les préfets vous auront adressé leurs rapports.

Vous devez vous appuyer sur nous et répondre à l'attente des Français dès maintenant, car chaque jour des entreprises disparaissent alors que tant de personnes

continuent à chercher un emploi. Face à leur inquiétude croissante, il faut leur prouver, à l'approche de l'été, que nous nous préoccupons essentiellement de leur avenir. Tel est l'objet de ma question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Ainsi que vous l'avez appelé, monsieur le député, l'un des premiers actes que j'ai accomplis après ma nomination a été de convoquer les préfets. M. le Président de la République est d'ailleurs venu ouvrir cette réunion pour les mobiliser en vue de ce que j'ai appelé, ici même, notre bataille pour l'emploi.

Certes les préfets ne vont pas créer des emplois – l'emploi ne se décrète pas par arrêté préfectoral –...

**M. Jean Glavany.** Hélas !

**M. le Premier ministre** ... mais ils sont, dans les départements, les chefs des administrations de l'Etat. Mon but était donc de leur donner pour instruction de mobiliser leurs services, et, au-delà, toutes les forces vives des départements, pour lutter contre le chômage et créer des emplois. Je leur ai assigné, dans l'immédiat, des objectifs prioritaires.

Je leur ai d'abord demandé d'installer auprès d'eux une personnalité dont le rôle sera de se consacrer totalement à l'organisation de ce travail : un commissaire pour l'emploi. Cela a été fait partout dans les quelques jours qui ont suivi.

Ensuite, ils ont eu pour tâche de réunir, avant la fin du mois de mai, les comités départementaux pour l'emploi et la formation professionnelle – lesquels, il faut bien le reconnaître, étaient quelque peu tombés dans la routine – de façon à les remobiliser et à les élargir à d'autres partenaires que les représentants des administrations : je pense aux collectivités territoriales, aux entreprises, aux ASSEDIC, à l'ANPE. Cela a également été fait et ces comités ont été réactivés dans presque tous les départements.

Ils doivent également réaliser, avant la fin du mois de juin, dans le cadre des comités départementaux pour l'emploi, une étude recensant toutes les possibilités de création d'emplois dans les nouveaux métiers et les nouvelles activités que chacun évoque à juste titre ; je pense notamment aux activités de services ou de proximité. Ce travail est en cours d'élaboration.

Enfin, je leur ai demandé de me proposer des modalités de mise en place d'un guichet unique pour la création d'emplois. Actuellement en effet, vous le savez, la PME qui cherche à bénéficier d'un dispositif officiel doit accomplir un véritable parcours du combattant, de service en service. C'est pourquoi est née l'idée de créer un secrétariat unique mobilisant derrière lui l'ensemble des services concernés et effectuant le travail de répartition. Nous travaillons donc sur ce projet.

Vendredi dernier, j'ai réuni le comité interministériel pour l'emploi qui chapeaute l'ensemble du dispositif et qui suit les travaux des comités départementaux. Nous avons élaboré un programme de travail très précis pour les prochaines semaines.

A cette occasion, j'ai demandé qu'un niveau régional soit institué dans ce dispositif car plusieurs présidents de région m'avaient fait remarquer que la formation professionnelle et le développement économique étaient de la compétence des régions. Il m'a donc semblé opportun de compléter ce dispositif qui ne concernait que l'État et les départements par un échelon régional.

L'ensemble de ce dispositif vise à mobiliser toutes les énergies pour concrétiser les mesures que nous allons prendre. Je pense, notamment, au plan emploi qui sera présenté à la fin du mois de juin, dans le cadre du projet de loi de finances rectificative, lequel comportera un volet relatif à l'allégement des charges, des actions en faveur du logement, des mesures pour la promotion des emplois de proximité et diverses autres dispositions pratiques.

Les comités départementaux pour l'emploi, les commissaires pour l'emploi et les préfets auront la charge de rendre ces mesures opérationnelles aussi rapidement que possible.

Je viens de vous présenter une analyse succincte du dispositif. Vous devez en comprendre l'esprit : il s'agit d'une mobilisation de toutes les forces vives.

Puisque vous avez manifesté une certaine impatience, monsieur le député, je dois être clair et franc avec vous : aucun résultat ne sera perceptible avant l'été dans les statistiques.

**M. Jean-Pierre Michel.** Ni avant ni après !

**M. le Premier ministre.** Je ne l'ai jamais promis ; je ne l'ai jamais laissé entendre. Nous avons un objectif à moyen terme - 1996-1997 - et un objectif à plus long terme : 1998. Nous nous donnerons les moyens de les tenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DANS LES BASSINS D'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Ma question, monsieur le Premier ministre, prolonge celle de mon collègue Jean-Yves Haby et devrait permettre au Gouvernement de compléter la réponse que vous venez de donner.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai, c'était un peu vague !

**M. Adrien Zeller.** En effet, c'est davantage au niveau des bassins d'emploi qu'à l'échelon départemental que l'on réussira le mieux la mobilisation nécessaire, c'est-à-dire au plus près de la réalité vécue tant par les chômeurs que par les entreprises artisanales ou commerciales et par les collectivités locales de base. C'est donc à ce niveau qu'il sera sans doute le plus aisé d'installer les nouveaux services de proximité, créateurs d'emplois, et de mieux informer les très petites entreprises sur les dispositifs que vous allez instaurer.

La création d'un guichet unique départemental m'inquiète un peu, notamment pour les gros départements.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Très bien !

**M. Adrien Zeller.** Alors que les administrations multiples, cloisonnées de manière verticale entre elles, devront, demain, se fédérer et collaborer sur le terrain, elles

tendent de plus en plus à se superposer et à se regrouper dans les préfectures et les métropoles régionales au lieu d'animer le tissu local.

Bref, il faudrait rendre concrète la célèbre formule selon laquelle il faut penser global et agir local alors que l'on fait très souvent le contraire dans notre pays. Je vous suggère donc, monsieur le Premier ministre, de compléter votre dispositif en travaillant par bassin d'emploi, c'est-à-dire au sein de ces pays, de ces unités que nous venons d'identifier dans la récente loi sur l'aménagement du territoire.

Certes, nous sortirions ainsi du cadre traditionnel que constitue le département depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, mais le maire de ville moyenne, chef-lieu d'arrondissement, qui vous parle, peut vous assurer qu'il sera ainsi plus facile de la mobilisation sur le terrain. Je souhaite donc que vous déléguiez des fonctionnaires auprès des agents économiques eux-mêmes, afin qu'ils puissent réellement changer le cours des choses et aider à la création d'emplois.

Quelles directives allez-vous donner, quelles mesures comptez-vous prendre pour que le système administratif et institutionnel accompagne efficacement, dans la durée mais aussi dans la proximité, l'action généralisée en faveur de l'emploi que vous avez annoncée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'État pour l'emploi.

**Mme Anne-Marie-Couderc, secrétaire d'État pour l'emploi.** Monsieur le député, en complément de ce que vient d'indiquer le Premier ministre et pour répondre à votre préoccupation, je vous indique qu'il entre bien dans nos intentions de mettre en œuvre le principe que vous avez rappelé : penser globalement, mais agir localement.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est une formule originale !

**Mme le secrétaire d'État pour l'emploi.** Le bassin d'emploi, vous avez tout à fait raison de le souligner, est une dimension essentielle de l'approche du problème de l'emploi. Vous savez d'ailleurs qu'il existe déjà une soixantaine de comités de bassin d'emploi qui réunissent des élus, des chefs d'entreprise, des syndicalistes et des représentants du tissu associatif. Il existe même, dans les bassins d'emploi, des comités locaux qui dépendent du préfet.

L'une des missions des commissaires pour l'emploi qui viennent d'être placés auprès des préfets sera de proposer des actions de coordination, car nous ne pouvons plus nous contenter de la juxtaposition de bonnes volontés dont la multiplication aboutit parfois à ce qu'elles s'annulent.

Dans les rapports qu'ils nous remettront avant la fin du mois, les préfets devront réserver une large place à toutes les expériences qui se développent déjà sur le terrain et aux propositions qui peuvent en découler. Il est évident que les parlementaires et les élus locaux auront un rôle primordial à jouer en raison de leur connaissance des bassins d'emploi, dimension essentielle qui a d'ailleurs servi de base à nombre d'expériences.

Le dispositif qui a été voulu par le Président de la République et dont M. le Premier ministre a réaffirmé la nécessité sera très largement ouvert aux expériences engagées pour essayer de répondre à notre préoccupation, car si l'objectif est décrété d'en haut, il doit bien évidemment être concrétisé sur le terrain.

La dimension du bassin d'emploi sera donc prise en compte pour la mobilisation qui doit être assurée non seulement dans les rouages de l'Etat, mais également au niveau des élus, qu'ils soient locaux ou nationaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

**M. le président.** La parole est à M. Georges Durand.

**M. Georges Durand.** Monsieur le ministre de l'industrie, un grand industriel romanais de la chaussure, de réputation internationale, va être contraint de procéder à une importante réduction d'effectifs. Cette entreprise installée à Romans-sur-Isère avait relocalisé – je dis bien relocalisé – sa fabrication de gamme moyenne d'Espagne en France. Or, pendant cette période, nos principaux concurrents en Europe et sur les marchés tiers – Italie, Espagne, Portugal – ont dévalué leur monnaie respectivement de 31 p. 100, de 25 p. 100, de 15 p. 100. Ces dévaluations dites compétitives leur ont permis de gagner brusquement d'importantes parts de marché en France et à l'extérieur au détriment de nos fabricants.

**M. Christian Bataille.** Que fait le préfet ?

**M. Georges Durand.** En outre, ces mêmes pays fournissent un soutien massif, méthodique, durable à leurs fabricants exportateurs. Cette instabilité monétaire, parfois incontrôlable mais souvent délibérée, nous paraît totalement contradictoire avec les principes de l'Union européenne et le fonctionnement du marché unique.

Que compte faire le Gouvernement ?

Quelles mesures indispensables pense-t-il prendre pour permettre à cette industrie de main-d'œuvre de faire face à cette distorsion déloyale de la concurrence intra-européenne, d'autant que, dans la même période, la concurrence extra-européenne s'est encore aggravée ? Ainsi le Vietnam, par exemple, est devenu notre troisième fournisseur de chaussures, derrière la Chine et l'Italie.

Bien plus, le même problème se pose dans des secteurs d'activité comme le textile, le cycle, la petite mécanique, l'équipement ménager. Aujourd'hui, il s'agit non seulement de la survie des industries de main-d'œuvre en France, mais également de la défense de l'emploi face à une concurrence déloyale de plus en plus inacceptable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. Yves Galland, ministre de l'industrie.** Monsieur le député, je connais vos compétences en la matière comme président du groupe d'études de l'Assemblée nationale.

J'étais hier dans la Drôme où le problème que vous évoquez m'a été signalé. Je suis bien conscient que ce secteur industriel de la chaussure est l'un des plus exposés à la concurrence puisqu'il ne représente aujourd'hui que 32 000 emplois contre 60 000 il y a dix ans.

Double concurrence, comme vous l'avez signalé : celle des pays d'Asie du Sud-Est à très faible coût de main-d'œuvre et celle de pays de l'Union européenne comme l'Italie, avec laquelle notre déficit commercial est, rien que pour la chaussure, de l'ordre de 4 milliards de francs.

Quelle politique, demandez-vous, entend mener le Gouvernement face à cette situation ?

Elle est double.

D'abord, à l'intérieur, il entend diminuer le coût de la main-d'œuvre faiblement qualifiée afin de mieux lutter à la fois contre les importations et contre les délocalisations. Dans le courant de ce mois seront annoncées des mesures d'allègement des charges sociales fortement concentrées sur les bas salaires, comme le Premier ministre l'a indiqué dans son discours de politique générale devant votre assemblée.

Je vous signale d'ailleurs qu'une étude a été menée par les services du ministère sur ce secteur particulier de la chaussure. Nous allons prendre des décisions pour l'aider, en particulier dans l'ordre du partenariat industrie-distribution et pour sensibiliser les consommateurs à la qualité des produits.

Mais vous insistez particulièrement sur le problème que posent les dévaluations monétaires dites compétitives de certains pays de l'Union européenne.

L'industrie de la chaussure est d'autant plus visée que nos concurrents sont, dans l'ordre : l'Italie, la Chine, le Portugal et l'Espagne ; trois pays de l'Union européenne sur quatre !

La solution à terme est connue. Elle s'appelle la monnaie unique. Cependant, dans l'attente de sa mise en place, il est urgent de trouver une réponse à ces dévaluations qui ne découlent en aucune manière d'une inflation forte, mais qui relèvent d'une volonté délibérée d'en faire un instrument de compétitivité de certains pays sans aucune justification. Ce problème a été examiné de façon approfondie lors de réunions interministérielles, ce matin, encore sous la présidence du Premier ministre.

La France l'a abordé lors des récents conseils des ministres de l'Union européenne et a demandé à la Commission que des mesures appropriées soient prises.

Le Gouvernement souhaite que cette question soit abordée au plus haut niveau de l'Union européenne, c'est-à-dire au sommet de Cannes qui nous en fournit l'occasion.

Je dis très clairement devant l'Assemblée nationale que si nous sommes engagés sans ambiguïté dans la construction de l'Union européenne nous n'accepterons pas des dérives comme la fraude et les dévaluations compétitives, qui ne sont pas acceptables et seront combattues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Thierry Cornillet.

**M. Thierry Cornillet.** Monsieur le ministre de l'intérieur, nos concitoyens sont très légitimement attachés à la sécurité de leur personne et de leurs biens. Assurer cette sécurité est une des missions essentielles de l'Etat qui doit garantir l'ordre républicain.

Comme l'a indiqué M. le Premier ministre, Alain Juppé, dans sa déclaration de politique générale, le 23 mai dernier, « l'une des aspirations les plus fortes et les plus légitimes de nos concitoyens est de vivre dans un monde tranquille. Ils ne veulent plus connaître la hantise de l'insécurité ». Ce sentiment d'insécurité, monsieur le ministre, reste malheureusement très présent, et ce en dépit des réels efforts accomplis pour modifier les services de police et de gendarmerie.

L'actualité a montré, très récemment encore, que la grande criminalité reste très présente, structurée, complexe et efficace, et que le Gouvernement devra mener une politique ambitieuse de lutte contre les trafics en tous genres.

L'actualité montre aussi – et ce ne sont pas mes collègues élus locaux qui me contrediront – que ce que l'on appelle la petite délinquance demeure un fléau quotidien. Pour l'enrayer, le Gouvernement devra renforcer les services de police et rendre les policiers encore plus proches de la population sur le terrain.

Ce douloureux constat, monsieur le ministre de l'intérieur, me conduit à vous interroger sur deux points.

Dans le souci du Gouvernement de moderniser l'Etat, quels moyens nouveaux comptez-vous donner aux services de police pour lutter efficacement contre la criminalité et la délinquance ?

Afin d'établir un véritable partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, quelles dispositions comptez-vous prendre afin de renforcer la collaboration entre les polices municipales et nationale ? De quelles aides, notamment financières, disposeront les villes pour mener à bien la mission de sécurité qui est la leur vis-à-vis de leurs habitants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous pouvez être assuré de ma plus totale détermination à lutter contre la délinquance sous toutes ses formes, notamment contre celle issue du trafic des stupéfiants. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) *C'est une responsabilité du Gouvernement. Ce sont les instructions du Premier ministre. C'est la responsabilité forte du ministre de l'intérieur, qui ne transigera pas en ce domaine.*

**M. Robert Pandraud.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour cela, il faut des moyens. Ces moyens sont contenus dans la loi que le Parlement a récemment votée. Il faut les mettre en œuvre et, sous la responsabilité du Premier ministre, ils seront à la disposition de la police.

Par ailleurs, nous allons intensifier un certain nombre d'actions. D'abord l'ilotage dont la mission est triple : prévention, dissuasion et répression.

Nous allons aussi, et très rapidement, développer la police de proximité. Nous allons encore renforcer les moyens des brigades anticriminalité.

Nous allons enfin inciter certains organismes à développer le gardiennage, car l'ilotage n'a d'intérêt que s'il peut être relayé, notamment par des gardiens d'immeuble.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** La sécurité est effectivement – vous l'avez dit avec raison – l'affaire du Gouvernement, mais elle est aussi celle des collectivités locales. Dans les jours qui viennent, nous allons mettre au point avec le ministère chargé des collectivités locales, avec le ministère de la jeunesse et des sports et celui de l'intégration, un plan pour mieux associer les collectivités locales à cette lutte contre l'insécurité, qui doit être totale pour que, en France, le développement de l'insécurité ne soit pas une fatalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### CONSÉQUENCES DES DÉSORDRES MONÉTAIRES SUR L'AGRICULTURE ET SUR LA PÊCHE

**M. le président.** La parole est à M. Ambroise Guellec.

**M. Ambroise Guellec.** Monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, ma question porte sur les désordres agrimonétaires qui ont déjà été évoqués la semaine dernière et qui concernent certains secteurs agricoles et aussi la pêche.

A ce propos, monsieur le ministre, les marins-pêcheurs, qui ont un moment cru que le Gouvernement les avait oubliés, vous attendent, vous le savez, avec beaucoup d'impatience sur les quais. Vous y serez bien accueilli, mais il vous faudra les rassurer, en particulier sur les problèmes que nous évoquons en ce moment. Bien sûr – vous l'avez dit – une réponse partielle sera la mise en place de la monnaie unique européenne. Mais à quelle échéance interviendra-t-elle ? Sera-t-il temps encore ? Pour quels Etats membres ? En attendant, des corrections sont indispensables, urgentes, voire vitales pour certains secteurs de production ; je pense à ceux qui sont les plus porteurs d'emplois dans le monde rural.

Les distorsions monétaires, et donc de concurrence, doivent être compensées en agissant à la fois sur les primes des pays à monnaie forte, comme la France, et sur les aides pratiquées par les pays à monnaie faible. Selon les options choisies, on aboutira soit à un mauvais replâtrage, comme la Commission nous le propose en ce moment, ou à de véritables orientations pour une future politique agricole dans la Communauté et dans notre pays. Ainsi, l'intégration des primes, comme élément constitutif essentiel du revenu, conduit à poser la question de leur plafonnement. De même, l'utilisation intelligente de l'espace, génératrice d'emplois, oblige à redéfinir les politiques respectives de l'Union européenne et de chaque Etat membre.

Monsieur le ministre, êtes-vous disposé à ouvrir le débat sur ces différents sujets ? La réunion des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, le 19 juin, permettra-t-elle de l'engager ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, la question que vous posez vient en complément de celle de M. Georges Durand à propos de l'industrie. Il s'agit des désordres monétaires créés par la dépréciation, la dévaluation compétitive de certaines monnaies. S'y ajoute, pour le secteur particulier de l'agriculture, le fait que les aides européennes sont versées aux pays à monnaie faible en écus, alors que ces pays exportent dans leur monnaie nationale. Il s'ensuit que plus la monnaie est dépréciée, plus les produits deviennent compétitifs, faussement compétitifs, et plus les aides pour les agriculteurs qui vendent grâce à ces distorsions de concurrence sont importantes. Il y a là, manifestement, une situation que nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps.

Comme vous le savez, la question a été posée très clairement à la Commission dont nous n'avons pas accepté les propositions lors du dernier Conseil des ministres européens de l'agriculture. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vais vous expliquer pourquoi en deux mots. La Commission nous proposait de traiter le problème des monnaies appréciées, c'est-à-dire celles d'Allemagne, d'Autriche, du Benelux, alors que nous voulions, nous, poser bien entendu le problème des monnaies dépréciées. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Yves Verwaerde.** Il fallait le dire !

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Nous attendons de la Commission qu'elle nous fasse de nouvelles propositions tenant compte de ce que nous avons demandé car, en tout état de cause, il est hors de question pour la France d'accepter le maintien des propositions actuelles.

**M. Charles Revet.** Parfait !

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** C'est donc après le conseil des ministres du 19 et du 20 juin que nous pourrions apporter les réponses que vous attendez de manière tout à fait légitime. C'est important pour de nombreuses productions, pour les animaux vivants, pour les fruits et légumes, pour les œufs et pour les produits de la mer.

**M. Charles Revet.** Soyez ferme, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Je tiens à vous dire, monsieur le député, que, si une lecture un peu rapide vous avait donné le sentiment que la pêche était oubliée, cette impression était fautive. (*Rires et interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) La pêche est bien une des préoccupations gouvernementales. Je suis prêt, avant la fin du mois, à venir vous le prouver sur les quais bretons lorsque vous voudrez bien m'inviter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

#### AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE LICENCIEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre du travail, du dialogue social et de la participation, le Président de la République et le Gouvernement ont fait de l'emploi leur priorité absolue. Aussi bien M. Chirac que M. Juppé ont dit à plusieurs reprises leur souhait de voir les entreprises devenir citoyennes et se comporter de manière responsable en n'utilisant, pour celles qui sont en difficulté, le licenciement qu'en dernier ressort, lorsque toutes les autres pistes ont été explorées.

Au temps où M. le Président de la République était encore victime de la pensée unique, il avait supprimé l'autorisation administrative de licenciement à la demande du CNPF qui, on s'en souvient, attendait d'une plus grande flexibilité la création de 370 000 emplois. Ce pronostic a été démenti par les faits. On a vu fleurir les licenciements hâtifs et les plans sociaux brutaux.

La gauche, pour limiter la casse (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

**M. Jean-Michel Ferrand.** Provocateur !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues ! Poursuivez, monsieur Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La gauche, pour limiter la casse, a fait voter, tardivement il est vrai, le 27 janvier 1993, la loi sur la qualité des plans sociaux.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Très bon texte !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce dispositif vient de conduire la Cour de cassation à rejeter le plan social de Everit, filiale de Saint-Gobain.

Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, qu'il soit très sain, du point de vue des relations sociales, de devoir s'en remettre à la justice pour régler ce type de conflit.

M. Francis Cavarroc, vice-président du tribunal de grande instance de Paris, constatait récemment que le législateur a fait de l'autorité judiciaire le seul juge de la régularité des plans sociaux depuis qu'il a supprimé l'autorisation administrative de licenciement en 1986.

Là comme ailleurs, monsieur le ministre, il me semble que le Gouvernement doit assumer ses responsabilités. Les partenaires sociaux doivent dialoguer, mais il est bon que l'Etat ait un droit de regard, au travers de l'autorisation administrative de licenciement, afin d'aider les entreprises à devenir citoyennes. Je ne crois pas, pour avoir rétabli jadis l'éducation civique, que celles-ci puissent se passer d'un peu de directivité.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je conclus, monsieur le président.

J'ai signé avec Georges Sarre et Jean-Pierre Michel une proposition de loi tendant à rétablir l'autorisation administrative de licenciement.

**M. Philippe Auberger.** On est en plein archaïsme !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le ministre, envisagez-vous de faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale cette proposition de loi n° 570 ?

Si vous répondiez par l'affirmative, vous donneriez un signal fort et symbolique de volontarisme politique et, en reprenant une proposition de l'opposition parlementaire, vous montreriez de manière claire votre volonté de mieux faire participer l'opposition au travail du Parlement.

A défaut, quelles mesures entendez-vous prendre pour empêcher les plans sociaux brutaux que beaucoup d'entreprises pourtant largement bénéficiaires continuent de préparer et de mettre en œuvre ?

**M. Jean-Michel Fourgous.** Ringard !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** Monsieur Chevènement, je suis en train, selon les instructions de M. le Premier ministre, de recevoir les partenaires sociaux et je dois dire qu'aucun ne m'a tenu pareil discours ! Dans une économie soumise à la compétition internationale, la mesure que vous préconisez apparaît aujourd'hui...

**M. Jacques Myard.** Archaïque !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** ... complètement irréaliste.

**M. Jean-Michel Fourgous.** Preuve d'incompétence !

**M. Philippe Auberger.** C'est un diplodocus !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** D'ailleurs n'a-t-elle pas aggravé en son temps le problème du chômage ? Le Premier ministre a rappelé l'autre jour que, à la suite de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, on avait tout de même eu un flux de créations d'emplois important, de l'ordre de 800 000. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** C'est nouveau !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** Vous pouvez vous reporter aux documents de référence ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

**M. Julien Dray.** Quels documents ?

**M. le président.** Monsieur Dray, je vous en prie ! Laissez le ministre s'exprimer !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** Monsieur Dray, ce n'est pas vous qui avez posé la question ; c'est M. Chevènement, je lui réponds.

**M. Julien Dray.** Par un mensonge éhonté ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Dray, je vous en prie, calmez-vous !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** A la suite de la suppression de l'indemnité de licenciement, il a été entendu, sur la base d'une loi votée sous l'impulsion de Mme Aubry, que des plans sociaux devaient être mis au point. J'ajoute que le ministère du travail et les directions régionales ont pour mission d'examiner de très près les plans sociaux et de s'assurer qu'ils sont rigoureux et répondent aux strictes nécessités auxquelles l'entreprise doit faire face.

Cela étant, la Cour de cassation vient de rappeler qu'existait en effet toujours la possibilité d'un contrôle *a posteriori* qui est entre les mains du juge. Cela prouve bien que nous pouvons en France, Etat de droit, par le contrôle *a posteriori*, remédier à ce qui aurait été un abus de droit. Monsieur Chevènement, en réponse à votre question, je veux redire que nous avons le souci de veiller à la qualité des plans sociaux ; c'est ce qui importe. Mais, de grâce, ne nous ramenez pas à des médecines d'avant-hier qui ont, hélas ! montré qu'elles étaient tout à fait inefficaces ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** Vous avez menti aux Français !

#### FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

**M. le président.** La parole est à M. Jean Urbaniak.

**M. Jean Urbaniak.** Monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur la mise en application des récentes dispositions législatives relatives au financement de la campagne des élections municipales.

Vous savez que, parmi les nouvelles dispositions, figure en priorité l'accroissement de la participation de l'Etat aux frais de campagne. Or, cette participation diffère

selon la dimension démographique des communes. Jusqu'à 9 000 habitants, il n'y a pratiquement pas de financement public ; au-delà, non seulement l'Etat prend en charge le remboursement de la propagande officielle, mais il rembourse jusqu'à 50 p. 100 des frais de campagne engagés dans la limite du plafond fixé par la loi.

Je sais bien, monsieur le ministre, que certains éléments plaident en faveur de cette disposition, notamment le fait qu'il est très difficile de financer toutes les listes des 36 000 communes de France et de vérifier tous leurs comptes.

Néanmoins, monsieur le ministre, ne pensez-vous pas qu'il y a là, au regard de la démocratie, une double inégalité entre les communes ? Et nos concitoyens, qui connaissent mal les subtilités du code électoral, s'interrogent sur la diversité des engagements des listes, et en tirent des conséquences sans en connaître les causes.

Il existe une autre inégalité au niveau même des communes, et notamment de celles de moins de 9 000 habitants, car entrent en concurrence des listes quelquefois puissamment soutenues par les formations politiques et des listes apolitiques qui n'ont d'autres ressources que les dons des électeurs.

Monsieur le ministre, à partir de cet exemple, allez-vous chercher à améliorer le fonctionnement de notre système électoral ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté, et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous le savez, le régime actuel de prise en charge par l'Etat de certaines dépenses de campagne traduit simplement dans les faits les différences démographiques entre les communes et, vous l'avez dit, des règles d'uniformisation se heurteraient à de très grandes difficultés pratiques.

Lors de l'examen de la loi du 19 janvier 1995 sur le remboursement forfaitaire des dépenses de campagne, le législateur n'a pas cru devoir modifier ces règles, ni le seuil des 9 000 habitants qui avait été retenu précédemment pour le plafonnement des dépenses électorales. Le Gouvernement n'envisage pas de modifier pour l'instant la législation en vigueur qui, d'ailleurs, résulte en grande partie d'une initiative parlementaire.

**M. Pierre Mazeaud.** En totalité !

**M. le ministre de l'intérieur.** Par conséquent, nous n'avons pas l'intention, aujourd'hui, de modifier ces règles qui ont été voulues par le Parlement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### FINANCES LOCALES

**M. le président.** La parole est à M. Denis Merville.

**M. Denis Merville.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.

La France compte 36 400 communes. C'est une chance pour notre pays et pour la démocratie, car ce sont ainsi 500 000 élus locaux qui, chaque jour, s'occupent concrètement de leurs concitoyens. Dimanche, leurs mandats seront renouvelés.

Pour répondre aux besoins exprimés, ces communes doivent disposer de ressources stables car elles aussi connaissent souvent des difficultés financières du fait que leurs dépenses augmentent plus rapidement que leurs ressources.

**M. Jean-Jacques Hyest.** C'est vrai !

**M. Denis Merville.** Or, ces dernières années, les gouvernements, en particulier socialistes, ont procédé à des transferts de charges plus ou moins occultes et ont réduit les ressources de ces collectivités.

**M. Jean Glavany.** Et ce n'est pas fini !

**M. Denis Merville.** C'est la raison pour laquelle votre prédécesseur avait accepté, à la demande des élus locaux, de réactiver la commission consultative d'évaluation des charges, une commission qui, nous l'espérons, continuera ses travaux.

Plus généralement, nous souhaitons que le Gouvernement ne procède à aucun transfert de charges, qu'il donne aux collectivités locales des ressources adaptées à leurs besoins...

**M. Jean-Pierre Balligand.** Qu'avez-vous fait depuis deux ans ?

**M. Denis Merville...** et aussi qu'il s'attelle à quelques problèmes non encore résolus : l'indexation de la dotation globale de fonctionnement sur la croissance, le financement de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ou le statut de la fonction publique territoriale, par exemple.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Qu'avez-vous fait depuis deux ans ?

**M. Denis Merville.** En ces domaines, je souhaiterais savoir ce que vous comptez faire dans les prochaines semaines.

**M. Xavier de Roux.** Très bien !

**M. Denis Merville.** Je souhaite aussi attirer votre attention sur d'autres points qui nous préoccupent : la loi de 1992 sur l'intercommunalité, la suppression de la franchise postale, la loi sur le développement du territoire et ses décrets d'application. Ce sont des textes qui intéressent de près nos collectivités et sur lesquels je souhaiterais connaître vos intentions.

Enfin, vous n'ignorez pas le rôle essentiel que jouent les collectivités en matière économique et sociale. Elles réalisent les trois quarts des investissements publics, emploient 1,3 million de personnes et contribuent à l'activité des PME et des PMI. Leur rôle social aussi a été accru par la crise. Bref elles sont des acteurs incontournables. Il me semblerait donc logique que vous les associiez au plan de relance de l'économie et de l'emploi en prenant en leur faveur, et en concertation avec elles, des mesures adaptées. C'est une suggestion, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur, je l'espère, de retenir. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Jean-Pierre Balligand.** Nous verrons ça au prochain budget !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.

**M. Claude Goasguen,** *ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.* Monsieur le député, vous posez là une question d'actualité...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est bien ainsi qu'elles s'appellent !

**M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.** ... puisque, nous le savons tous pour y être souvent engagés, le premier tour des élections municipales aura lieu dans quatre jours.

Je profiterai de votre question, qui n'est pas fortuite, pour rappeler, m'adressant à tous les bancs de l'hémicycle, à quel point la tâche de maire ou d'élu local est fondamentale. Quoi qu'en dise aujourd'hui l'opinion publique, parfois peu avertie, il est incontestable que les élections municipales – et nous allons tous voter dimanche – constituent le pilier de la démocratie.

Cela dit, je répondrai à quelques unes des questions précises que vous avez posées.

Il est clair que le nouveau pacte entre le Gouvernement et les collectivités locales doit reposer sur une stabilité financière réciproque. C'est la raison pour laquelle, et je l'ai précisé devant le comité des finances locales, l'Etat souhaite parvenir à un pacte financier respectueux des contraintes du budget de l'Etat et qui évite les variations imprévisibles du passé.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Quel passé ?

**M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.** C'est ainsi que sera institué un observatoire des finances locales et que les instances de travail, comme le comité des finances locales et la commission consultative d'évaluation des charges, auront un rôle de premier plan à jouer.

Quant au dossier de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, il est en voie de règlement pour 1995 puisque l'effort de trésorerie consenti par l'Etat pour reporter en 1996 une partie des sommes dues au titre de la compensation et de la surcompensation permettra d'assurer le paiement des prestations aux retraités.

**M. Jean-Pierre Balligand et M. Christian Bataille.** C'est nous qui l'avons fait !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le président, ce n'est pas parce qu'il est ministre qu'il a le droit de dire n'importe quoi !

**M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté.** Quant à l'abondement de la DGF, il sera examiné en fonction des paramètres qui seront pris en compte dans la préparation du collectif budgétaire.

Enfin, monsieur le député, nous sommes très sensibles à l'engagement des collectivités locales dans cette priorité du Gouvernement qu'est la lutte contre le chômage et pour l'emploi. Elles y ont un rôle de premier plan à jouer, non pas directement car la création d'emplois publics est quelquefois pour des collectivités déjà en difficulté une source de déficit supplémentaire, mais surtout parce que leur proximité leur permet de créer des aides à l'insertion professionnelle et, là, elles sont véritablement irremplaçables. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

## LUTTE CONTRE LA DROGUE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Dhinnin.

**M. Claude Dhinnin.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, je suis intervenu à plusieurs reprises pour demander à vos prédécesseurs d'agir rapidement face à l'augmentation alarmante de la petite et moyenne délinquance dans notre pays...

**M. Jean Glavany.** Héritage Pasqua !

**M. Claude Dhinnin.** ... et tout particulièrement dans la région lilloise.

J'avais rappelé, chiffres à l'appui, que la circulation et la consommation de drogue ne cessaient de s'y développer, la proximité des Pays-Bas aggravant les choses. La situation est de plus en plus préoccupante car même les villages sont touchés.

**M. Julien Dray.** A quoi a servi Pasqua ?

**M. Claude Dhinnin.** Monsieur le ministre, comptez-vous donner à la police des moyens beaucoup plus importants afin de lui permettre de lutter efficacement contre la délinquance qui résulte de ce trafic et qui exaspère au plus haut point les habitants de nos villes ? Entendez-vous, en liaison avec M. le garde des sceaux, sanctionner sévèrement les dealers et renvoyer immédiatement dans leur pays les étrangers qui se livrent à ce trafic qu'il faut casser par tous les moyens pour protéger notre jeunesse de ce fléau qui la détruit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, le Gouvernement ne laissera pas se développer un « tourisme de la drogue » qui aboutirait à la dislocation d'un tissu social déjà fragile, notamment dans les départements du Nord de la France et autour de la métropole lilloise.

**M. Jacques Myard.** Schengen !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ma détermination est totale : la lutte contre les trafiquants de drogue, je la mènerai avec une extrême fermeté, sans la moindre complaisance à l'égard de quiconque. C'est l'une de mes principales priorités car il en va de l'avenir de nos enfants et de la pérennité de notre société.

Je donnerai à la police les moyens nécessaires pour être efficace en ce domaine, notamment en renforçant les moyens des brigades anticriminalité, en demandant à la brigade des stupéfiants pour la région parisienne d'intensifier son action et en donnant des instructions aux forces de police pour qu'elles arrêtent systématiquement celles et ceux qui, sur la voie publique, devant tout le monde, se livrent à ce trafic.

**Mme Véronique Neiertz.** Paroles, paroles !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vous en prie, madame, on ne plaisante pas avec ces choses-là ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, le rétablissement de la sécurité publique constitue une des priorités de l'action du Gouvernement (*Exclamations sur les mêmes bancs*) en même temps qu'un engagement fort du Président de la République.

Le Parlement a voté une loi d'orientation pour la sécurité qui fixe une programmation des moyens de la police. Je veillerai à ce qu'elle soit respectée.

Oui, il faut que la représentation nationale le sache : le temps du laxisme et de la faiblesse est terminé en ce domaine (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et à l'égard des trafiquants de drogue, nous n'aurons plus aucune complaisance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** Les lois Pasqua n'auront servi à rien !

## STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

**M. le président.** La parole est à M. Georges Mothron.

**M. Georges Mothron.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean Glavany.** Il va encore attaquer Pasqua !

**M. Georges Mothron.** Depuis dix-huit mois, la région parisienne, le Val-d'Oise et ma circonscription d'Argenteuil-Bezons voient arriver des centaines de caravanes de gens du voyage. Certains sont propres et luxueusement motorisés. D'autres vivent, toutes générations confondues, dans des conditions d'hygiène et de logement détestables. Les maires, en fonction de leurs moyens et des forces de police disponibles, ainsi que les propriétaires privés dépensent des fortunes, soit en référés de justice, soit pour la réparation des déprédations. Les citoyens-contribuables, notamment ceux qui vivent dans des zones déjà difficiles, ne supportent plus – et ils ont souvent raison – de telles nuisances.

**Mme Véronique Neiertz.** C'est du racisme !

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est scandaleux !

**M. le président.** Madame Neiertz, calmez-vous !

**M. Georges Mothron.** Monsieur le ministre, vous qui venez de prendre vos nouvelles fonctions dans ce ministère, pouvez-vous faire en sorte que les collectivités locales arrêtent de « jouer au ping-pong » avec les caravanes et qu'une solution soit trouvée au niveau national ?

Nos concitoyens, comme beaucoup de mes collègues et moi-même, vous en sauraient gré. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Debré va arranger ça !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous avez soulevé une vraie question, qui préoccupe beaucoup d'élus, notamment dans votre département.

La loi du 31 décembre 1990 fait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de prévoir et de réserver sur leur territoire ou dans le cadre intercommunal une aire d'accueil aménagée pour le passage et le séjour des gens du voyage.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Ça ne sert à rien !

**M. Louis Pierna.** Combien y a-t-il de places ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Lorsque les communes satisfont à cette obligation, il leur est possible d'interdire le stationnement des gens du voyage sur le reste du territoire communal. La jurisprudence administrative demeure applicable aux communes de moins de 5 000 habitants. Ainsi, faute de disposer d'une aire aménagée pour le séjour des nomades, celles-ci doivent réserver sur leur territoire un terrain pourvu d'un équipement élémentaire à leur intention.

**M. Roland Nungesser.** Ça ne sert à rien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Les maires, vous le savez, disposent de moyens juridiques pour contraindre les gens du voyage à respecter la réglementation en vigueur. (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Les infractions aux arrêtés municipaux constituent des contraventions de première classe dont la multiplication a un effet dissuasif.

**M. Christian Bataille.** Nous sommes sauvés !

**M. le ministre de l'intérieur.** En cas d'atteintes persistantes aux règles de stationnement, le maire peut demander au juge judiciaire ou au juge administratif, selon le cas... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous êtes sceptiques, marquez-le plus discrètement !

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames et messieurs les députés, je ne fais que vous rappeler la loi que vous avez votée et que nous devons appliquer. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Ce sont les socialistes qui l'ont votée !

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le ministère de l'intérieur examinera en liaison avec les autres départements ministériels, les moyens de rendre plus efficaces ces dispositions. (« Ah ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

S'agissant du Val-d'Oise, département qui vous intéresse, monsieur le député, le préfet, conformément aux instructions qu'il a reçues, s'emploie à négocier avec toutes les collectivités locales, car cette politique doit être menée avec elles, la création d'aires de stationnement répondant à la fois aux normes de sécurité, d'hygiène et de salubrité publique. C'est dans cette voie que nous allons nous engager dans d'autres départements.

#### MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

**M. Frédéric de Saint-Sernin.** Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

Le Président de la République a répété à maintes reprises que la priorité absolue de son action devait être la lutte en faveur de l'emploi.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous l'avez cru ?

**M. Frédéric de Saint-Sernin.** Sous l'égide du Premier ministre, le Gouvernement travaille à toute une série de mesures qu'il nous a présentées dans son discours de politique générale. Je citerai brièvement le plan PME pour favoriser l'activité des entreprises, et donc l'emploi, grâce à un allègement des charges, une simplification administrative et une réforme fiscale, le contrat d'accès à l'emploi qui touche les jeunes et enfin le contrat initiative-emploi qui concerne plus particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée.

Ces mesures, nous les attendons, bien sûr, avec beaucoup d'impatience tant la situation de l'emploi est grave, même si elle s'est légèrement améliorée depuis quelques mois. Nous avons constaté, en effet, avec plaisir que 20 000 demandeurs de moins pointaient au chômage depuis le mois d'avril, mais cela n'est pas suffisant. D'ailleurs le nombre de chômeurs de longue durée a, lui, augmenté.

Monsieur le ministre, quelles seront les modalités de mise en œuvre de ces mesures ? Allez-vous nous présenter un projet de loi ou une batterie de réformes ?

En outre, nous souhaiterions en savoir davantage quant au calendrier que vous allez nous proposer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** En effet, monsieur de Saint-Sernin, je confirme que les chiffres font apparaître une baisse globale du chômage qui doit, comme vous l'avez souligné, être encore amplifiée. Mais en examinant les chiffres du chômage de longue durée, on s'aperçoit que celui-ci stagne, notamment parce que les chômeurs de très longue durée éprouvent beaucoup de difficultés à retrouver un emploi. Et cela justifie bien les deux orientations majeures du Gouvernement, à savoir la création d'emplois, qui exige une action d'envergure, et la réduction de la fracture sociale par une action forte sur le chômage de longue durée.

Nous travaillons, en concertation avec les partenaires sociaux, à la mise au point de contrats, notamment le CIE, qui permettront sinon de venir à bout du chômage de longue durée, tout au moins de mener contre lui une lutte très efficace.

Ces mesures ne sont pas encore arrêtées. Par conséquent, je ne peux pas, aujourd'hui, vous en préciser le contenu. En revanche, s'agissant du calendrier, je confirmerai ce qu'a dit tout à l'heure M. le Premier ministre,...

**Mme Véronique Neiertz.** Ça vaut mieux !

**M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.** ... à savoir que, dans les prochaines semaines, ces dispositions seront portées à votre connaissance. Lorsqu'elles nécessiteront un acte législatif, il y aura, en effet, projet de loi. Et dans le cas où elles ne relèveront que du pouvoir réglementaire, nous viendrons, bien sûr, vous en donner la teneur.

Bien entendu, c'est avec une grande rapidité, du moins je l'espère, que seront adoptées ces nouvelles formules, – contrat initiative emploi et contrat d'accès à l'emploi pour les jeunes, mais il faudra qu'elles soient mises en œuvre non moins rapidement.

Mme le secrétaire d'Etat pour l'emploi et moi-même nous demanderons au Parlement de nous y aider. Le concours du Parlement est indispensable pour assurer à nos compatriotes qu'ils pourront avoir ainsi des chances supplémentaires de combattre efficacement contre le chômage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean Glavany et M. Louis Le Pensec.** Nous voilà rassurés !

#### FRUITS ET LÉGUMES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Ferrand.

**M. Jean-Michel Ferrand.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Les productions de fruits et légumes de la région méditerranéenne, notamment les melons, courgettes, tomates, salades, connaissent une mévente et une chute des cours sans précédent. Les producteurs sont aujourd'hui dans l'incapacité d'honorer leurs charges et nombre d'entre eux sont dans une situation catastrophique. Les dévaluations de la peseta et de la lire, mais également le niveau trop élevé des charges sociales en sont les principaux responsables.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles mesures vigoureuses et urgentes vous entendez prendre afin de compenser les pertes subies et à venir pour ce secteur vital de l'économie de toute une région, mesures qui doivent porter, d'une part, sur les compensations à apporter à nos producteurs de fruits et légumes lésés par les désordres monétaires et, d'autre part, sur une exonération à moduler des cotisations patronales sur salaires et sur un allègement de la charge fiscale, qui pourrait porter, comme en Allemagne, sur la TVA, celle-ci étant conservée par les agriculteurs ?

Les agriculteurs vous font confiance, mais de la rapidité de la mise en place des mesures qui s'imposent dépend l'avenir économique de toute une région. Aussi, si vous l'acceptez, c'est bien volontiers que je vous recevrai dans mon département en compagnie de mes collègues députés vauclusiens afin que nous puissions rencontrer les responsables syndicaux agricoles et que vous leur apportiez – j'en suis persuadé – des réponses aptes à leur rendre la confiance dans leur métier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et la pêche ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, le problème que vous soulevez est au premier rang des préoccupations du ministre de l'agriculture, vous vous en doutez bien. Je suis en contact avec les professionnels des fruits et légumes. J'en ai vu hier. Je recevrai les présidents des organisations de fruits et légumes au tout début de la semaine prochaine afin de les entendre et d'examiner les solutions que nous pouvons apporter.

Pour se rendre compte du désarroi des producteurs de fruits et légumes, il suffit de constater sur le terrain un certain nombre de manifestations, dont on ne peut bien entendu approuver le caractère violent, que nous devons condamner mais dont nous devons comprendre les causes.

Ces causes, vous les avez parfaitement identifiées. Ce n'est pas la surproduction. Il n'y a pas d'excédents aujourd'hui sur le marché des fruits et légumes. Il y a en revanche une distorsion de concurrence due à un écart de charges et à la dépréciation de la monnaie de pays, comme l'Italie ou l'Espagne. Cela appelle deux types de réponses.

Il y a des réponses dans le cadre européen. J'ai évoqué la question tout à l'heure en répondant à M. Guellec. Nous attendrons les résultats du conseil des ministres de l'agriculture des 19 et du 20 pour tirer le bilan de ce que nous aurons obtenu. J'espère que nous aurons progressé.

Il y a aussi des mesures de type national, qui dépendent de notre capacité à alléger les charges. Nous étudions actuellement, sur instructions du Premier ministre, les moyens d'alléger les charges qui pèsent sur les producteurs de fruits et légumes, et notamment, bien entendu, les éléments que vous venez de nous transmettre.

**M. Charles de Courson.** Et les éleveurs ?

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Enfin, vous m'avez invité à visiter votre département. M. le Premier ministre, Alain Juppé, nous a grandement encouragés à nous rendre sur le terrain. J'ai accepté aujourd'hui l'invitation de M. Guellec, en Bretagne. J'accepte volontiers la vôtre dans le Vaucluse, en compagnie de vos collègues Mme Roig, M. Mariani et M. Rousset-Rouard. Je m'efforcerai de venir le plus rapidement possible,...

**M. Jean-Pierre Michel.** Avant les municipales ?

**M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** ... c'est-à-dire au lendemain du Conseil européen, afin, je le souhaite, de pouvoir apporter des réponses positives aux questions qui sont soulevées. J'espère que d'ici là je n'aurai tout de même pas trop d'autres invitations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### EFFETS TOXIQUES DE L'AMIANTE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

**M. Jean-Claude Lemoine.** Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie et concerne l'utilisation de l'amiante.

Depuis quelques semaines, la presse écrite et audiovisuelle s'est fait l'écho des risques encourus par les populations évoluant dans des bâtiments construits avec des matériaux contenant de l'amiante. Ces informations sont d'autant plus alarmantes que la toxicité de l'amiante est bien connue, que, depuis un certain nombre d'années, la progression des cancers du péritoine et de la plèvre est très nette. Dans certains articles, on avance le chiffre de 100 000 à 150 000 décès au cours des vingt prochaines années, imputables à l'exposition à l'amiante.

Dans la seule optique de protection de la santé publique, je souhaiterais savoir, premièrement, si ces informations sont fondées et si tout est mis en œuvre pour les contrôler, deuxièmement, si le Gouvernement envisage de prendre des mesures visant à interdire l'utilisation de l'amiante comme c'est le cas dans plusieurs pays tels que l'Allemagne, l'Italie, le Danemark ou les Pays-Bas, et, enfin, si un recensement des bâtiments suscep-

tibles de contenir de l'amiante est ou sera réalisé, comme cela s'est fait également dans d'autres pays, car un tel inventaire permettrait de prendre les dispositions nécessaires pour endiguer tout risque de contamination.

Je vous remercie, madame le ministre, des réponses que vous pouvez nous apporter.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.

**Mme Elisabeth Hubert, ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.** Monsieur le député, vous soulevez un problème qui agite effectivement l'opinion depuis la semaine dernière.

Je le connais bien, étant d'un département où, malheureusement, un bon nombre de personnes ont souffert de méfaits de l'amiante pour avoir travaillé pendant des années dans la construction navale, industrie qui utilisait énormément ce produit. Nous avons vu au fil des années, c'est vrai, apparaître notamment des mésothéliomes mais aussi des cancers broncho-pulmonaires dus à l'inhalation de ce produit. A Nantes, il y a quatre ans, nous avons été contraints de fermer un établissement administratif car des mesures avaient constaté un nombre de particules en suspension dans l'air très nettement supérieur aux normes. C'est donc un problème de sécurité sanitaire important mais son apparition ne date pas d'il y a quelques jours.

Aujourd'hui où en sommes-nous ? Nous n'avons aucune preuve – cela, bien sûr, ne préjuge en rien les mesures que nous pourrions prendre – des effets que pourrait engendrer l'inhalation de ce produit par des personnes travaillant ou circulant dans des bâtiments où des mesures supérieures à la normale sont constatées.

Cela nous amène tout d'abord à vérifier les informations qui ont été répandues dans la presse, avec les chiffres très élevés que vous avez donnés, notamment évoqués par la presse britannique. Il est vrai que le délai de latence entre le contact et l'effet constaté étant long, c'est aujourd'hui, et ce sera le cas pendant un certain nombre d'années, qu'apparaissent les effets cancérigènes extrêmement dangereux de ce produit. Nous avons donc décidé de demander à l'INSERM de réaliser une étude épidémiologique pour vérifier ces prospectives, à partir de données françaises.

Quant à interdire l'utilisation du produit, c'est déjà le cas dans les industries qui l'utilisaient le plus, notamment celle du bâtiment, depuis la fin des années 70, quand il a été constaté que la technique du flochage pouvait avoir de telles conséquences.

Nous n'avons plus de production d'amiante depuis une trentaine d'années en France. Néanmoins, c'est vrai, il existe encore une industrie formatrice d'amiante. Ce produit est donc encore utilisé dans un certain nombre de domaines.

Vous avez indiqué que certains pays avaient décidé d'interdire toute utilisation. C'est une minorité. Aujourd'hui, la tendance est plutôt à une réglementation européenne, avec un usage contrôlé de ce produit, les interdictions que j'évoquais tout à l'heure étant maintenues.

Enfin, vous avez parlé d'un inventaire. Ce n'est pas une piste que nous suivons en France, tout simplement parce qu'une étude réalisée ces dernières années a montré qu'il était impossible de recenser les bâtiments en raison d'une dispersion des archives depuis cinquante ans.

**M. le président.** Madame, s'il vous plaît.

**Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.** J'ai terminé.

**M. le président.** Non, vous n'avez pas terminé. Si le groupe socialiste est privé de télévision, je lui dirai de s'adresser à vous...

**Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.** Nous avons décidé de prendre immédiatement un décret visant à faire en sorte que des contrôles soient effectués dans tous les bâtiments ayant utilisé de l'amiante ou suspectés de l'avoir fait. Je crois qu'une telle mesure de sécurité sanitaire peut répondre à votre préoccupation.

**M. le président.** Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, vous en tirez les conséquences qui s'imposent. Moi, je ne peux pas continuer ainsi.

Nous en venons aux questions du groupe communiste.

GEC-ALSTHOM

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colliard.

**M. Daniel Colliard.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

La société GEC-Alsthom entend à nouveau cesser la fabrication de transformateurs dans son usine du Havre, « à nouveau » parce que cela avait déjà été son objectif en 1993, mais elle n'y était pas parvenue grâce à la mobilisation des salariés et à la solidarité de la population.

A l'époque, le conflit s'était conclu par un accord entre les partenaires sociaux, accord avalisé par le Gouvernement, qui prévoyait la poursuite de la fabrication des transformateurs à l'usine du Havre, des investissements sur le site et une mission complémentaire d'industrialisation.

Aucun de ces engagements n'a été tenu. Un comité de suivi, présidé par M. le préfet, devant veiller à l'application des engagements, avait été mis en place en juin 1994. Il devait être convoqué chaque mois. En fait, il ne s'est réuni que trois fois, dont deux fois à la demande de la CGT.

GEC-Alsthom, pendant ce temps, préfère poursuivre son redéploiement dans des pays lointains, laissant à ses concurrents directs comme la multinationale d'origine suisse ABB le soin d'investir le champ laissé libre en Europe et en France, et de reprendre ainsi à GEC-Alsthom ses parts de marché. Le patron d'ABB expliquait clairement dans une interview accordée à la *Tribune Desfossés* le 24 janvier dernier que la pénétration du marché français était pour lui essentielle. Cette stratégie a d'ailleurs été amorcée avec la reprise par ABB d'une partie des activités robotiques de Renault-Automatisme.

Dans ces conditions, le comportement de GEC-Alsthom est inacceptable. Cette direction affaiblit notre pays, elle s'attaque directement à l'emploi alors que le Gouvernement déclare que sa défense inspire tout son programme, et elle bafoue les engagements pris.

Je demande à M. le ministre, qui dispose de tous les atouts à l'égard de l'un des premiers groupes français vivant principalement de la commande publique, de faire respecter les engagements pris par la direction de GEC-Alsthom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. Yves Galland, ministre de l'industrie.** Effectivement, monsieur le député, la fermeture de l'activité « transformateurs » de GEC-Alsthom fera passer le nombre

d'emplois de chaudronnerie des 750 que prévoyait le plan de 1993, ramenés à 350 par la négociation de mai 1994 qui avait reçu l'accord des pouvoirs publics, à seulement 190 aujourd'hui.

La direction justifie cette mesure, qui renvoie d'ailleurs à peu près à son plan initial, par la dégradation des marchés nationaux et internationaux. Il faut noter que cette dégradation est réelle depuis quelques années. Elle est perceptible sur les marchés internationaux avec l'apparition de nouveaux compétiteurs qui rend nécessaire une restructuration de l'outil industriel des grands fabricants de transformateurs. Cette restructuration a déjà été engagée par les concurrents du groupe GEC-Alsthom dans un contexte de surcapacité mondiale. C'est un constat.

S'il appartient en premier lieu à la direction d'apprécier l'opportunité d'une telle opération, celle-ci, je suis très clair, doit s'effectuer dans le respect des droits des salariés, de l'environnement économique général et des engagements pris par l'entreprise dans le cadre des grandes conventions passées avec les pouvoirs publics et les salariés.

J'ai donc demandé à mes services, en concertation étroite avec les représentants de tous les ministères concernés et du préfet de région, de revoir dans un premier temps les représentants des salariés et de la direction pour examiner avec soin les arguments évoqués par les uns et par les autres, pour assurer le respect des droits et des engagements de chacun et pour rechercher une solution de nature à assurer durablement l'emploi dans une branche d'activité très tourmentée.

#### ÉDUCATION NATIONALE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ma question concerne l'école et aurait pu s'adresser à M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion mais, comme il s'agit de moyens, je m'adresserai à M. Bayrou.

Aujourd'hui, treize organisations syndicales d'enseignants ont appelé à l'action sur le thème : « Tous pour l'emploi dans le système éducatif. » En effet, des classes ont été fermées un peu partout dans le pays, d'autres dans les grands agglomérations sont surchargées, ce qui conduit à l'exclusion sociale et à l'échec scolaire.

Face à cette réalité, monsieur le ministre, vous nous servez des discours pleins de componction, onctueux comme une sauce béarnaise (*Sourires*), mais ils ne débouchent pas sur grand-chose. Pourtant, qu'avez-vous dit lors du Parlement des enfants, et M. le président est témoin : « Il faut que l'école assume pour sa part la mission de former non seulement des élèves, non seulement des intelligences, non seulement de futurs professionnels, mais les citoyens. » Tout cela n'est que parole, et vous le savez bien. Il faut juger les hommes politiques non à ce qu'ils disent, mais à ce qu'ils font. Or vous sacrifiez les intelligences et vous stérilisez les potentialités dont notre système scolaire est porteur.

De quoi avons-nous besoin ? De grands spectacles, comme un référendum, auquel, sur des questions aussi nombreuses et aussi complexes, les Français seraient appelés à répondre, bêtement, si j'ose dire, par « oui » ou par « non » ? Non ! Nous avons besoin de moyens humains et matériels.

Monsieur le ministre, il faut donner le plus à ceux qui ont le moins. Or ce n'est pas ce que vous faites. Pour être tout à fait clair, je vais prendre l'exemple de ma

bonne ville de Montreuil : une hausse des effectifs scolaires de 6 p. 100 à la prochaine rentrée en cours élémentaire, de 11 p. 100 en maternelle en intégrant les moins de trois ans. Que faites-vous pour répondre aux besoins ? Quatorze fermetures de classes ou plus exactement onze puisque, à la suite de l'action des parents et des enseignants, vous avez reculé !

Mes deux questions sont simples. Que comptez-vous faire pour répondre aux demandes des enseignants et des parents d'élèves ? Que comptez-vous faire pour donner des instructions qui rendent justice aux enseignants de la ville de Montreuil afin que notre bien le plus précieux, l'avenir de nos enfants, soit préservé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** Monsieur le député, voilà une question qui fleure bon les élections municipales à Montreuil ! Rien n'est simple, c'est vrai. C'est pourquoi je vais vous répondre sans aucune polémique.

D'abord, vous avez évoqué le mouvement d'aujourd'hui. Je veux vous en donner des nouvelles précises. Il y avait à midi 0,3 p. 100 de grévistes, ce qui, avec l'imprécision des chiffres, peut aller jusqu'à 0,5 p. 100.

**M. Christian Bataille.** Nous sommes un mercredi !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** Je ne dis pas cela pour m'en réjouir ni pour être cruel mais simplement pour indiquer que certains mouvements ne recueillent pas l'accord des personnels, simplement parce qu'ils ne sont pas fondés.

**M. Julien Dray.** Le mercredi, il n'y a personne !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** Je vais répondre maintenant à vos interrogations.

Concernant l'encadrement, c'est très simple. Cette année, dans l'enseignement maternel et primaire, nous aurons quelque 30 000 élèves de moins et il y aura pourtant plusieurs milliers de postes d'enseignant de plus à la rentrée.

**M. Yves Verwaerde.** Bravo !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** Ces postes seront créés dans le monde rural, où nous n'avons fermé aucune école depuis deux ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), et je voudrais bien savoir lequel de mes prédécesseurs pourrait en dire autant, et en ville, notamment dans les zones d'éducation prioritaires, où nous avons décidé de ramener en trois ans le nombre d'élèves en maternelle à vingt-cinq. C'est ce que nous faisons à Montreuil aussi !

Et dans votre département, le nombre d'élèves baisse tous les ans, alors que celui des postes augmente : 133 postes supplémentaires en 1994, et plus de 30 cette année.

Dans votre ville, monsieur Brard, il n'y a pas augmentation du nombre des élèves, ...

**M. Jean-Pierre Brard.** Si ! Plus 6 p. 100 !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** ... il y a au contraire une baisse. Et vous le savez très bien !

Je prends devant vous deux engagements.

Premièrement, l'inspecteur d'académie est prêt à regarder la situation avec vous école par école.

Deuxièmement, partout où il y aura le même nombre d'élèves le jour de la rentrée, il y aura à midi le même nombre d'enseignants présents. Chaque fois que les effectifs resteront identiques, le nombre des postes sera maintenu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### RÉFÉRENDUM SUR L'ÉDUCATION

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bataille.

**M. Christian Bataille.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous savons que vous êtes capable de bien des prouesses, mais je me demande comment vous faites pour calculer un taux de grévistes un mercredi.

Car, aujourd'hui, ce sont bien treize syndicats, représentant la quasi-totalité des personnels d'éducation, qui manifestent, à juste titre, pour l'emploi dans l'éducation.

Dans le même temps, l'idée d'un référendum scolaire continue d'alimenter les contradictions internes à la majorité et suscite dans votre camp des propos d'une grande diversité.

Laissant les promesses du Président de la République, je ne veux évoquer que les déclarations du Premier ministre et de ses ministres – vous-même et vos collègues.

Il y a quelques mois, vous estimiez, monsieur Bayrou, que le référendum sur l'éducation était le type même de la « fausse bonne idée ».

Dans sa déclaration de politique générale, le 23 mai, M. Juppé nous annonçait au contraire ce référendum clairement.

Le 25 mai, Mme Hostalier, secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire, déclarait le matin : « Peut-être ce référendum ne sera pas nécessaire », pour rectifier le soir même dans un autre communiqué : « Un référendum pourra être organisé. »

**M. Yves Verwaerde.** Elle avait réfléchi !

**M. Christian Bataille.** Enfin, le 28 mai, M. le Premier ministre a parlé d'un délai d'une année, mais d'une mise en œuvre de plusieurs années.

Ces contradictions, ces cafouillages prouvent qu'il est plus difficile qu'il n'y paraît de mettre en œuvre une procédure très entière dans la forme mais complexe dans le contenu.

Si la consultation populaire sur un sujet de société présente un intérêt, encore faut-il en définir le contenu et l'utiliser à bon escient.

Nombreux sont ceux qui s'interrogent : si vous maintenez l'idée d'un référendum scolaire prochain, pouvez-vous nous préciser quand et sur quel sujet exact porterait cette consultation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.* Monsieur Bataille, je croyais naïvement que la séance que nous sommes en train de vivre était une séance de questions d'actualité. Or votre question, du moins telle qu'elle est formulée, n'est plus d'actualité, depuis en tout cas la déclaration de politique générale du Premier ministre le 23 mai.

Des craintes avaient effectivement été exprimées, notamment par moi-même, ...

**M. Jean Glavany.** Ce n'était pas une crainte, mais une opposition !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.** ... sur l'idée d'un référendum qui serait un passage en force, une manière d'imposer une réforme contre la volonté des intéressés – ce qui aurait effectivement, je crois, présenté un grand risque.

Mais lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre a dit de manière parfaitement claire que ce référendum passage en force n'était pas la solution qu'il retenait. Il a au contraire décidé que la ligne du Gouvernement serait de réunir pour réformer : réunir tous les acteurs sur l'idée de la réforme nécessaire, à laquelle, me semble-t-il, chacun, sur tous les bancs de cette assemblée, est attaché.

Une partie de cette réforme a déjà été formulée dans les décisions du contrat pour l'école. Et, au mois de juillet, la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école, la première de l'histoire, sera, contrairement à ce qui a été affirmé par certains, présentée au Sénat.

Certaines questions demeurent pendantes. La question des rythmes scolaires : grande question ! La question de la filière technique et professionnelle : comment la rendre plus attractive ? La question de l'enseignement supérieur : comment faire pour que les premiers cycles de l'enseignement supérieur ne connaissent plus autant d'échecs parmi les étudiants qui les choisissent ?

Ces questions ne sont pas celles de la majorité ; elles sont celles de tout le pays. Ce sont donc aussi les vôtres.

Autour de ces questions, nous allons réunir tous les acteurs : les enseignants, les parents, les élèves et étudiants. Et nous allons faire en sorte que le Gouvernement puisse proposer des réponses en obtenant un accord général.

Telles sont les étapes qui sont devant nous.

Lorsque l'accord général sera trouvé – relisez le texte du Premier ministre –, viendra l'heure de la consultation des Français, pour donner à cet accord le soutien populaire dont il a besoin. Tel est en tout cas le plan du Premier ministre et du Gouvernement.

Voilà qui, je l'imagine, devrait apaiser vos craintes et vous rassurer.

Le véritable risque – et c'est précisément ce que nous devons éviter – serait de ne rien faire et de laisser les choses en l'état. Nous refusons un tel immobilisme.

C'est pourquoi nous voulons entreprendre cette réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## ESSAIS NUCLÉAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

**M. Jean-Michel Boucheron.** Monsieur le président, ma question devrait s'adresser à M. le Président de la République, mais, nos institutions ne le permettant pas,...

**M. Jacques Myard.** Vous avez appris cela en quatorze ans !

**M. Jean-Michel Boucheron.** ... elle s'adressera à M. le Premier ministre.

En mai 1995, 178 pays ont décidé de rendre indéfinie l'application du traité de non-prolifération nucléaire.

Chacun mesure le danger de la généralisation de ces armes.

Cette décision historique impose aux pays dotés de l'arme nucléaire une obligation morale : mettre fin à la course aux armements majeurs, et notamment aux essais nucléaires.

La France a joué un rôle moteur dans cette logique de paix. La décision d'avril 1992 de François Mitterrand d'entamer un moratoire a été immédiatement suivie par la Russie, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Aucun des quatre pays concernés n'a, à ce jour, remis en cause cette logique d'espoir.

Une quinzaine de pays nouveaux pourraient disposer à très court terme de cette arme. Ils attendent le prétexte, la faiblesse, le signal. Pourquoi celui-ci viendrait-il de la France ?

Monsieur le ministre de la défense, conseillez donc aux nostalgiques de la guerre froide de renouveler leurs analyses de la situation stratégique ! Réveillez-les ! Dites-leur que le mur de Berlin est tombé, que l'empire soviétique n'existe plus, que les menaces d'aujourd'hui ne peuvent en aucun cas être résolues par la dissuasion nucléaire !

Je suis partisan de garder à cette arme sa crédibilité, mais, chacun le sait, elle est crédible sans essais pour au moins vingt-cinq ans.

**M. Jacques Myard.** Quoi ?

**M. Jean-Michel Boucheron.** En fait, les partisans des essais veulent construire des armes nouvelles, des armes tactiques, des armes de champ de bataille. Voilà la vérité sur la polémique actuelle !

Nous demandons que le Président de la République ne cède ni aux nostalgiques de la guerre froide ni aux aventuriers de la guerre nucléaire. Nous demandons que soit rapidement réaffirmée la volonté de la France de maintenir le moratoire, d'arrêter les programmes nouveaux et la production de matières fissiles.

Jusqu'à présent, notre pays a eu une attitude exemplaire aux yeux de l'opinion nationale et internationale. Un nouveau Président de la République n'est pas obligé, parce qu'il est nouveau de faire le contraire de son prédécesseur, surtout au détriment des intérêts de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. Charles Millon, ministre de la défense.** Monsieur Boucheron, vous venez en réalité de donner vous-même la réponse dans vos propos.

Ainsi que vous le savez, notre défense nationale repose sur la dissuasion,...

**M. Alain Griotteray.** Voilà !

**M. le ministre de la défense.** ... ce qui exige crédibilité, efficacité et sécurité.

Cette crédibilité, cette efficacité et cette sécurité, nous devons pouvoir les démontrer. Nos concitoyens doivent être sûrs en ce qui concerne leur sécurité. Et notre dissuasion doit être crédible aux yeux du monde entier, qui doit être convaincu de son efficacité. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Or, vous le savez, la vérité n'est pas aujourd'hui établie en ce domaine. Il suffit d'ailleurs de se référer à tous les rapports d'experts, aux informations et aux études qui sont effectuées, pour se rendre compte que le débat est engagé, tant en France que dans les autres pays.

En 1992, le président Mitterrand a engagé le moratoire. Il n'empêche qu'il a jugé bon, en juillet 1993, de mettre en place un groupe de travail présidé par l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, et comprenant un certain nombre d'experts, les uns désignés par Edouard Balladur, Premier ministre, les autres par le Président de la République lui-même, afin de réfléchir sur l'utilité d'une reprise des essais nucléaires.

Aujourd'hui, le problème reste posé, et Jacques Chirac, lors de sa campagne électorale, n'a rien dit d'autre. Il a expliqué qu'il recueillerait avis, expertises, informations et études de tous types, techniques, politiques, diplomatiques, scientifiques...

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.** Voilà !

**M. le ministre de la défense.** ... et que, une fois ces informations réunies, il prendrait, en tant que chef de l'Etat, responsable de la dissuasion, sa décision en conscience.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** En tant que ministre de la défense, j'ai aujourd'hui la charge de tout mettre en œuvre pour que le chef de l'Etat dispose de ces informations, de ces expertises et de ces études scientifiques. C'est ce que je fais.

Je sais que le chef de l'Etat prendra sa décision en conscience, sans obéir à des groupes de pression ou à des lobbies, mais en pensant simplement à l'intérêt de la France, à son influence et à son rayonnement. Soyez-en sûrs ! (*« Bravo » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Myard.** Très bonne réponse !

## SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le Premier ministre, la situation de nos finances publiques est extrêmement dégradée.

**M. Jacques Myard.** A qui la faute ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Un déficit budgétaire de 322 milliards, un déficit de la sécurité sociale de 120 milliards en deux ans : c'est un héritage difficile à assumer.

D'autant que c'est le vôtre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jacques Myard.** Les socialistes ont la mémoire courte !

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est celui du programme RPR-UDF de 1993 ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Jacques Myard.** Et Rocard, vous en avez entendu parler ?

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est celui du Gouvernement dont vous faisiez partie, et que la majorité a toujours soutenu par ses votes.

Vous nous avez annoncé un changement de logique. Mais de quel changement s'agit-il ?

Est-il logique de présenter aux Français un programme de Gouvernement sans leur présenter parallèlement la facture qu'ils devront payer ? Est-il logique de poursuivre les privatisations pour combler les déficits, malgré les graves conséquences que cela peut avoir sur l'emploi et sur l'aménagement du territoire ? Est-il logique d'augmenter les impôts indirects, ceux qui sont les plus injustes, ceux qui pèsent sur les plus défavorisés, la TVA, la taxe sur l'essence, en dépit des conséquences que cela va avoir sur la reprise de l'économie ?

Quand allez-vous nous présenter un audit de la situation réelle des finances de la France après deux ans de gouvernement RPR-UDF ? Quand ferez-vous connaître aux Français la facture de cet héritage...

**M. Francis Delattre.** C'est le vôtre !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... et la facture des promesses du candidat Chirac ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur le député, comme vous avez raison de vous intéresser à la dégradation des finances publiques, du budget de l'Etat et du budget social !

**M. Jacques Myard.** C'est un peu tard !

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** Monsieur Bonrepaux, vous auriez pu le faire un peu plus tôt,...

**M. Augustin Bonrepaux.** Cela fait deux ans que je m'en soucie !

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** ... par exemple au début de 1993 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), quand on allait vers un déficit budgétaire de 350 milliards de francs (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), quand le déficit des comptes sociaux, cumulé sur cinq ans, était de 110 milliards de francs,...

**M. Jean Glavany.** Et depuis ? Que s'est-il passé depuis ?

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** ... quand le Crédit lyonnais, que vous connaissez bien, allait à la catastrophe,...

**M. Julien Dray.** Et en deux ans, il ne s'est rien passé ?

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** ... quand le Comptoir des entrepreneurs allait à la catastrophe, quand Air France allait également à la catastrophe.

Alors, monsieur Bonrepaux, un peu de modestie ! L'héritage, c'est d'abord l'héritage socialiste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela dit, monsieur le député de l'Ariège, je tiens à vous rassurer sur ce que nous allons faire.

La discussion du collectif budgétaire, qui va intervenir à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet, sera l'occasion de faire le point de façon complète sur les finances publiques,...

**M. Henri Emmanuelli.** On va vous aider !

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** ... sur le budget de l'Etat et sur les comptes sociaux, non seulement pour 1995 mais aussi sur ce qui s'est passé avant – et je dirais presque depuis 1981. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Julien Dray.** Pourquoi pas depuis 1974 ?

**M. Jean Glavany.** M. d'Aubert est un provocateur.

**M. le secrétaire d'Etat au budget.** En tout état de cause, monsieur Bonrepaux, le Gouvernement est bien déterminé, s'il découvre des dérives budgétaires et des dérives des comptes publics, à les stopper, à maîtriser et à contrôler les déficits budgétaires, ce qui est conforme aux engagements européens de la France, en particulier à l'engagement de maintenir le déficit dans la limite de 3 p. 100 du produit intérieur brut. Nous nous y sommes engagés, et nous tiendrons cet engagement.

Nous tiendrons également les engagements du Premier ministre et du Président de la République concernant la lutte pour l'emploi et contre le chômage. N'ayez aucune inquiétude là-dessus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

#### OBSERVATIONS D'UNE COMMISSION PERMANENTE SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que la commission de la production et des échanges a décidé de faire connaître ses observations sur la proposition de résolution de M. Robert Pandraud (n° 2059) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, la directive 93/36/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et la directive 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux et la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil

modifiant la directive 93/38/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° E 404) dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 juin 1995, de M. Bernard Carayon une proposition de loi organique tendant à rendre inéligibles à vie les députés condamnés définitivement pour corruption et détournement de fonds publics.

Cette proposition de loi organique, n° 2075, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

4

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 juin 1995, de M. Bernard Carayon, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur l'avant-projet du budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 (n° E 422), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2078, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

5

### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 juin 1995, de M. Claude Gaillard un rapport, n° 2076, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Franck Borotra (n° 2069) sur les propositions de directives concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (E 211).

6

### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu, le 7 juin 1995, de M. Bernard Carayon un rapport d'information, n° 2077, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union

européenne, sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1996 (n° E 422).

J'ai reçu, le 7 juin 1995, de M. Robert Pandraud un rapport d'information, n° 2079, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 11 au 23 mai 1995 (n°s E 411 à E 420).

7

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 8 juin 1995, à neuf heures trente, séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions orales sans débat (1) La séance est levée.

*(La séance est levée à seize heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT

### NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 6 juin 1995 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires le 29 mai 1995 les propositions d'actes communautaires suivantes :

E 396. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3284/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet de subventions de la part de pays non membres de la Communauté européenne COM (95) 61 FINAL.

E 397. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3283/94 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne COM (95) 63 FINAL.

E 408. – Proposition de règlement CE du Conseil modifiant le règlement CE n° 3313/94 du Conseil du 22 décembre 1994 relatif au régime transitoire applicable aux importations en Autriche, en Finlande et en Suède de certains produits textiles soumis au règlement CEE n° 3951/92, CEE n° 3030/93 et CE n° 517/94 COM (95) 153 FINAL.

#### ANNEXE

*Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du jeudi 8 juin 1995*

Question n° 612. – **M. Georges Hage** interroge **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les dispositions qu'il compte prendre afin de revaloriser de façon significative le pouvoir d'achat des salaires et des retraites. L'ensemble des observateurs s'accorde à reconnaître qu'une augmentation du pouvoir d'achat est nécessaire à une relance de la consommation, donc de l'emploi. Au-delà de l'augmentation annoncée du SMIC, des

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

mesures doivent être mises en œuvre pour augmenter les salaires et les retraites, c'est d'ailleurs ce qu'ont fait entendre les salariés et les retraités au cours de ces derniers mois. Ce serait une mesure de justice sociale qui permettrait à l'ensemble des ménages de vivre dignement et une mesure d'efficacité économique.

Question n° 617. – **M. Jacques Myard** rappelle à **M. le ministre de l'économie et des finances** les difficultés de l'institution des courses, qui sont dues largement aux prélèvements excessifs dont elle est l'objet. Il souligne que les courses génèrent directement ou indirectement 120 000 emplois et qu'il convient de les préserver. Il lui demande en conséquence si le moment n'est pas venu de réexaminer la politique des jeux dans notre pays en favorisant, comme s'y est engagé le Président de la République, les jeux qui génèrent des emplois et non ceux qui se bornent à servir uniquement de pompe à finance pour l'Etat.

Question n° 614. – **M. Bruno Bourg-Broc** appelle l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le projet de plate-forme plurimodale de l'Europort de Châlons-Vatry. Ce projet ambitieux et novateur est un atout majeur pour le renforcement du potentiel économique champardennais et de sa capitale régionale, Châlons-sur-Marne. Toutes les études montrent, en effet, que ce sont près de 6 500 emplois directs et 3 000 emplois induits qui peuvent être créés dans les années à venir. Il lui demande donc de confirmer l'entier soutien du Gouvernement à ce projet, et notamment l'autorisation d'ouverture à la circulation aérienne de l'aéroport militaire de Vatry. Il lui demande, par ailleurs, de reconsidérer le volume annuel de rotation autorisé. Le volume actuel de 10 000 rotations annuelles ne permet pas la viabilité économique du projet. Il conviendrait de parvenir à un chiffre avoisinant 40 000 rotations annuelles pour en assurer la rentabilité économique. Enfin, il lui demande ce qu'il en est de la déclaration d'utilité européenne dont ce projet devait faire l'objet à la mi-mai 1995.

Question n° 615. – **M. Marc Le Fur** appelle l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur les délais très significatifs constatés dans la mise en œuvre de deux dispositions importantes en matière d'aménagement du territoire. Le programme Leader a mobilisé beaucoup d'élus et de professionnels, en juin 1994, pour la définition de projets répondant aux besoins des secteurs pour lesquels ils ont été élaborés. Depuis la transmission des projets aux préfets de région, aucune réponse n'est parvenue aux porteurs de ces dossiers. Le programme Leader a généré beaucoup d'espoir ; aujourd'hui, le silence de l'administration suscite des inquiétudes. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire n° 95-115 du 4 février 1995 prévoit une exonération des cotisations au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales pour tous les emplois ayant pour effet de porter l'effectif à quatre salariés au moins et à cinquante au plus dans les entreprises implantées en « zone de revitalisation rurale ». Aucun décret d'application n'est encore paru au *Journal officiel* concernant cette disposition très attendue par le milieu rural. Il lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier retenu pour la mise en application du programme Leader ainsi que la date de parution au *Journal officiel* du décret d'application relatif aux exonérations de charges sociales, en « zone de revitalisation rurale », que prévoit la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Question n° 613. – **M. Julien Dray** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports** sur le dysfonctionnement chronique des trains sur la ligne C du RER. Les retards et les suppressions de trains se multiplient. Pas une semaine ne se passe sans un nouvel incident. Cette situation est d'autant plus mal vécue par les usagers qu'aucune information sérieuse ne leur est donnée en temps réel. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour qu'un plan d'urgence concernant cette ligne sinistrée soit adopté, en concertation avec les associations d'usagers, les élus locaux concernés et la direction de la SNCF.

Question n° 616. – **M. Henri Cuq** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation très préoccupante de la ville des Mureaux (Yvelines) en matière de sécurité. Cette commune connaît en effet un taux de délinquance très élevé et des événements violents ne cessent de s'y développer. Pour ne citer qu'un exemple récent, l'interpellation d'un jeune homme qui avait réalisé un véritable rodéo dans les rues de la ville au volant d'un véhicule volé a donné lieu à de véritables affrontements entre les jeunes de la cité et les forces de police au cours desquels deux policiers ont été gravement blessés. Cet incident est un exemple parmi d'autres de la violence qui se développe dans ce quartier dit difficile et des graves difficultés auxquelles doivent faire face quotidiennement leurs habitants et les personnels de police dans l'exercice de leur mission. Ces difficultés sont aggravées par les variations que connaît le commissariat des Mureaux du fait du jeu normal des mutations. En effet, tout départ de fonctionnaires non remplacés dans les plus courts délais est susceptible de compromettre l'équilibre déjà très fragile établi sur le terrain. Or ce maintien à un niveau minimum des effectifs est aujourd'hui fortement menacé. En effet, au 1<sup>er</sup> juillet prochain, le nombre des inspecteurs ou enquêteurs passera de 14 au 31 décembre 1994 à 11 alors que le chiffre de 14 inspecteurs apparaît d'ores et déjà insuffisant sur le terrain. De même, le commissariat devra faire face au départ d'au moins 6 personnes en tenue alors que l'effectif actuel ne permet pas de développer les actions de prévention, notamment d'ilotage, nécessaires dans ces quartiers sensibles. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer, dans un premier temps, le maintien du niveau d'effectifs actuel et à moyen terme d'accroître le nombre des personnels présents sur le terrain.

Question n° 611. – **M. Alain Bocquet** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie** sur la situation de l'établissement thermal de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord. Depuis le 28 octobre 1993, cet établissement thermal est fermé pour des raisons sanitaires et de sécurité. Deux saisons thermales ont déjà été annulées. C'est un manque à gagner certain pour la santé, l'emploi, la vie commerciale et touristique. On estime à 3 millions de francs le préjudice pour la vie économique de la ville. Une quarantaine de saisonniers sont au chômage. Des travaux ont été engagés par la compagnie fermière. Où en est-on réellement de l'évolution de ces travaux et de l'agrément futur ? Peut-on avoir une idée de la date de réouverture des thermes de Saint-Amand ? Par ailleurs, l'auteur de la question a pris l'initiative, en liaison avec les médecins thermalistes, d'un projet de société mixte pour favoriser une relance réelle de cet établissement en prenant en compte les intérêts bien compris de tous. Comment le Gouvernement peut-il aider à sa réalisation ? La région Nord-Pas-de-Calais a contribué à hauteur de 2 millions de francs pour la réalisation d'un tel projet. Saint-Amand est la seule station thermale française, dans une euro-région de 15 millions d'habitants, qui peut accueillir d'ici à cinq ans 5 000 curistes, et créer de nombreux emplois dans une région durement touchée par le chômage. Par ailleurs, alors que le thermalisme avait été retenu comme prioritaire pour les fonds européens de l'objectif 1, il semble que, faute de dossier déposé, aucun crédit n'ait été attribué, alors qu'il était prévu 10,6 millions de francs. Quelles sont la position et la volonté du Gouvernement sur ces différentes questions et propositions ?

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la première séance du jeudi 15 juin 1995 :*

Questions n°s 17624 de **M. Jean-Louis Masson** ; 19087 de **Mme Suzanne Sauvaigo** ; 21485 de **M. Jean-Pierre Chevènement** ; 22676 de **M. Jean-Marie Demange** ; 23313 de **M. André Berthol** ; 23620 de **M. Jean-Pierre Chevènement** ; 23713 de **M. Serge Lepeltier** ; 23919 de **M. Philippe de Canson** ; 24568 de **M. Jean Briane** ; 24659 de **M. Jean-Michel Couve** ; 24757 de **M. Yves Fréville** ; 24871 de **M. Léonce Deprez** ; 24924 de **M. Denis Jacquat** ; 24951 de **M. Georges Colombier** ; 25786 de **M. François Asensi** ; 25853 de **M. Jean-Claude Beauchaud** ; 25918 de **M. Jacques Guyard** ; 25919 de **M. Jean-Pierre Kucheida** ; 25939 de **M. Jean-Pierre Balligand** ; 25969 de **M. Jean Tardito**.